



Communiqué de presse

Mardi 3 mai 2022,

Auvergne Habitat conventionne avec le SMTC-AC pour son Plan de Mobilité Employeur

Mercredi 4 mai 2022, Philippe BAYSSADE, Directeur Général d’Auvergne Habitat et François RAGE, Président du SMTC-AC vont cosigner une convention pour un Plan de Mobilité Employeur (PdME).

Soucieux de la mobilité de ses employés, et dans le respect de la législation, Auvergne Habitat s’est engagée dans cette démarche depuis le printemps 2021, et a bénéficié de l’accompagnement SMTC’Pro, dispositif proposé par le Syndicat Mixte des Transports en commun de l’Agglomération Clermontoise pour construire les PdME.

Le Plan de Mobilité Employeur est un ensemble de mesures qui visent à optimiser et augmenter l'efficacité de l'ensemble des déplacements liés à l'activité professionnelle d'un employeur (diminuer les émissions polluantes, réduire le trafic routier, ou encore agir sur le coût de la mobilité). En conventionnant avec le SMTC-AC, la structure est accompagnée tout au long de la mise en œuvre du plan d'actions sur lequel elle s'engage.

La mise en place du PdME Auvergne Habitat s’est déroulée en 4 étapes : présentation et enquête des pratiques de mobilité, diagnostic et élaboration des actions, puis validation et mise en œuvre des premières actions marquées par la signature de cette convention. Cinq sites Auvergne Habitat sont concernés : trois à Clermont-Ferrand dont le siège en centre-ville, un à Cournon d’Auvergne, et un à Aulnat, ce qui représente 172 employés au total.

Parmi les actions en faveur d’une mobilité durable, Auvergne Habitat s’engage notamment à :

- mettre en place des incitations financières : participation de l'employeur aux frais de transports publics augmentée à 60%, soit 10% de plus que le taux obligatoire, mise en place du Forfait Mobilité Durable à hauteur de 500€/an afin de valoriser la pratique du vélo, du covoiturage ou encore des EDPM - engins de déplacement personnels motorisés.
- mettre en place une plateforme covoiturage avec la solution Régionale Mov’ici
- agir sur les mobilités liées à son activité professionnelle en optimisant les déplacements : permettre quand cela s’avère pertinent l’utilisation des véhicules de service pour les trajets domicile/travail, continuer le verdissement de sa flotte de véhicules professionnels, intégrer

des vélos et trottinettes pour les trajets courts, mettre des tickets T2C à disposition de ses salariés.

Le SMTC-AC s'engage de son côté à faire bénéficier aux salariés s'Auvergne Habitat des tarifs avantageux sur les abonnements T2C et C.vélo (-15%)

Vertueux pour la structure, les employés, et l'environnement, ce PdME fera l'objet d'évaluations régulières par le SMTC-AC qui ciblera les actions complémentaires utiles à mettre en œuvre, notamment sur les volets animation et communication de sensibilisation aux mobilités alternatives.

Contact presse :

communication@smtc-clermontferrand.com - 04 73 44 68 68